

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE LUNDI

ABONNEMENTS :
MONACO — FRANCE ET COLONIES 1000 francs
ÉTRANGER (frais de poste en sus)
Changement d'Adresse : 50 francs
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque année

INSERTIONS LÉGALES : 100 francs la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION
IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO
Principauté de Monaco
Téléphone : 021-79 — 032-25

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Déjeuner en l'honneur de la Municipalité (p. 873).
Déjeuner en l'honneur de MM. les Membres de la Magistrature (p. 873).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 53-216 du 5 décembre 1953 fixant le prix du lait (p. 874).
Arrêté Ministériel n° 53-217 du 5 décembre 1953 portant autorisation et approbation des Statuts de la Société anonyme monégasque dénommée : « Société d'Applications Techniques et Industrielles » — « S.A.T.I. » (p. 874).
Arrêté Ministériel n° 53-218 du 5 décembre 1953 portant autorisation et approbation des Statuts de la Société anonyme monégasque dénommée : « Les Editions de l'Acanthe » (p. 874).
Arrêté Ministériel n° 53-219 du 7 décembre 1953 fixant la date des élections au Conseil National (p. 875).

INFORMATIONS DIVERSES

Décès et Obsèques de M. Edmond Hanne (p. 875).
Séjour à Monaco du Ministre français de l'Intérieur (p. 876).
Couronnement de la Vierge de Miséricorde (p. 876).
Salle Garuier : Concert Locatelli (p. 876).
Déjeuner du Corps Consulaire (p. 876).
Visites au nouveau Ministre d'État (p. 877).
Centenaire d'Ozanam (p. 877).
Programme de la Société de Conférences (p. 877).

INSERTIONS ET ANNONCES LÉGALES (p. 878 à 882).

Annexe au Journal de Monaco

CONSEIL NATIONAL. — *Compte rendu de la Séance Publique du 17 Juillet 1953* (p. 189 à 230).

MAISON SOUVERAINE

Déjeuner en l'honneur de la Municipalité.

S.A.S. le Prince Souverain a offert le 3 Décembre au Palais Princier un déjeuner en l'honneur des membres de la Municipalité.

S.A.S. la Princesse Antoinette assistait également à ce déjeuner auquel avaient été invités : S. Exc. M. H. Soum, Ministre d'État; M. Charles Palmaro, Maire; MM. Pierre Jioffredy, premier adjoint; Louis Notari, deuxième adjoint; Emile Gaziello, troisième adjoint; MM. Roger Bertholier, Albert Costa, Armand Fissore, Alexandre Frolla, Théo Gastaud, Albert German, Jean-Louis Médecin, Julien Rebaudengo, Pierre Solamito, Robert Vermeulen, conseillers communaux; Charles Séneca, secrétaire en chef de la Mairie, ainsi que les membres de la Maison de S.A.S. le Prince Souverain.

Déjeuner en l'honneur de MM. les Membres de la Magistrature.

S.A.S. le Prince Souverain, entouré de S.A.S. le Prince Pierre et de S.A.S. la Princesse Antoinette, a offert, en Son Palais, le 10 Décembre un déjeuner en l'honneur de MM. les Membres de la Magistrature.

Étaient présents : S. Exc. M. Soum, Ministre d'État, MM. de Bonavita, Premier Président de la Cour d'Appel, Portanier, Procureur Général près la Cour d'Appel, Gard, Vice-Président de la Cour d'Appel, Decourcelle, Président du Tribunal de Première Instance, Trotabas et Testas, Conseillers à la Cour d'Appel, Barriera, Directeur du Service du Contentieux et des Études Législatives, Cerutti, Secrétaire Général de la Direction Judiciaire, ainsi que les Membres de la Maison de S.A.S. le Prince Souverain.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 53-216 du 5 décembre 1953 fixant le prix du lait.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance-Loi n° 307, du 10 janvier 1941, modifiant, complétant et codifiant la Législation sur les prix ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 344, du 29 mai 1942, modifiant l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941 ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 384, du 5 mai 1944, modifiant l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 53-117, du 3 juin 1953, fixant le prix du lait ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 3 décembre 1953 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 53-117, du 3 juin 1953, sus-visé, sont abrogées.

ART. 2.

Les prix limites de vente au consommateur du lait de consommation dosant 30 gr. de matières grasses sont fixés comme suit, toutes taxes comprises :

Lait pasteurisé en vrac (le litre)	fr. 51
Lait pasteurisé en vrac (le ½ litre)	fr. 26
Lait pasteurisé certifié (la bouteille d'un litre)	fr. 59
Lait pasteurisé certifié (la bouteille d'un ½ litre)	fr. 32

ART. 3.

Ces prix sont applicables à compter du 2 décembre 1953.

ART. 4.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Travaux Publics et pour l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq décembre mil neuf cent cinquante-trois.

Le Ministre d'État,
Henry SOUM.

Arrêté Ministériel n° 53-217 du 5 décembre 1953 portant autorisation et approbation des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée : « Société d'Applications Techniques et Industrielles » — « S.A. T.I. ».

Nous, Ministre d'État de la Principauté ;

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée : « Société d'Applications Techniques et Industrielles » en abrégé « S.A. T.I. », présentée par M. Louis Georges Lucien Melzassard, industriel, demeurant à Monaco, Observatoire Palace, boulevard du Jardin Exotique ;

Vu les actes en brevet reçus par M^e A. Settimo, notaire à Monaco, les 12 octobre et 1^{er} décembre 1953, contenant les statuts de ladite Société au capital de Cinq Millions (5.000.000) de francs divisé en Cinq Mille (5.000) actions de Mille (1.000) francs chacune de valeur nominale ;

Vu l'article 11 de l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandite ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 17 novembre 1953.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La Société anonyme monégasque dénommée : « Société d'Applications Techniques et Industrielles » en abrégé « S.A. T.I. » est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de ladite société tels qu'ils résultent des actes en brevet en date des 12 octobre et 1^{er} décembre 1953.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le « Journal de Monaco », dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 4.

Toute modification aux statuts sus-visés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

En application des prescriptions édictées par l'article 32 de l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale concernant les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et par l'article 4 de la Loi n° 537 du 12 mai 1951 relative à l'inspection du travail, le Président du Conseil d'Administration est tenu de solliciter du Gouvernement les autorisations prévues préalablement à l'exercice de toute activité commerciale et industrielle dans les locaux que la société se propose d'utiliser.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq décembre mil neuf cent cinquante-trois.

Le Ministre d'État,
Henry SOUM.

Arrêté Ministériel n° 53-218 du 5 décembre 1953 portant autorisation et approbation des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée : « Les Éditions de l'Acanthe ».

Nous, Ministre d'État de la Principauté ;

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée : « Les Éditions de l'Acanthe », présentée par M. Jean-Louis François-Primo, écrivain, domicilié et demeurant Villa Cynthia, 1, boulevard de Belgique à Monaco ;

Vu les actes en brevet reçus par M^e J.-C. Rey, notaire à Monaco, les 19 juin, 23 octobre et 27 novembre 1953, conte-

nant les statuts de ladite société au capital de Cinq Millions (5.000.000) de francs, divisé en Cinq Cents (500) actions de Dix Mille (10.000) francs chacune de valeur nominale ;

Vu l'article 11 de l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandite ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 27 octobre 1953.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La Société anonyme monégasque dénommée « Les Editions de l'Acanthe » est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de ladite société tels qu'ils résultent des actes en brevet en date des 19 juin, 23 octobre et 27 novembre 1953.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le « Journal de Monaco », dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 4.

Toute modification aux statuts sus-visés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

En application des prescriptions édictées par l'article 32 de l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale concernant les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et par l'article 4 de la Loi n° 537 du 12 mai 1951 relative à l'inspection du travail, le Président du Conseil d'Administration est tenu de solliciter du Gouvernement les autorisations prévues préalablement à l'exercice de toute activité commerciale et industrielle dans les locaux que la société se propose d'utiliser.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq décembre mil neuf cent cinquante-trois.

Le Ministre d'État,
Henry SOUM.

Arrêté Ministériel n° 53-219 du 7 décembre 1953 fixant la date des élections au Conseil National.

Nous, Ministre d'État de la Principauté ;

Vu les Ordonnances Constitutionnelles des 5 janvier 1911, 18 novembre 1917 et 17 octobre 1944 ;

Vu la Loi n° 30 du 3 mai 1920, modifiée par les Lois n° 64 et 505 des 3 janvier 1923 et 19 juillet 1949, sur l'Organisation Municipale ;

Vu la Loi n° 413 du 7 juin 1945, modifiée par la Loi n° 555 du 28 février 1952, tendant à réglementer les déclarations de candidature aux fonctions électives ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 1^{er} décembre 1953 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les électeurs monégasques sont convoqués le 10 janvier 1954 à l'effet d'élire les dix-huit membres du Conseil National.

ART. 2.

Les électeurs voteront à la Mairie de Monaco.

ART. 3.

Le scrutin aura lieu sans interruption de 8 heures à 17 heures. Le dépouillement se fera au bureau de vote où les résultats seront immédiatement proclamés ; ils seront ensuite affichés à la porte de la Mairie.

Les résultats, procès-verbaux et bulletins annexes seront enfermés dans l'urne et transportés sans délai au Gouvernement où ils seront conservés jusqu'à l'expiration du délai prévu pour les réclamations.

ART. 4.

En cas de ballottage, le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 17 janvier 1954.

ART. 5.

M. le Maire de Monaco assurera l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept décembre mil neuf cent cinquante-trois.

Le Ministre d'État,
Henry SOUM.

Arrêté affiché au Ministère d'État le 7 décembre 1953.

INFORMATIONS DIVERSES

Décès et Obsèques de M. Edmond Hanne.

Le 10 Décembre est décédé à Monaco M. Edmond Hanne, Conseiller de Gouvernement honoraire et Conseiller d'État.

Né à Thionville le 15 Février 1889, M. Edmond Hanne avait été détaché des cadres de l'administration préfectorale française alors qu'il était Conseiller de Préfecture interdépartemental à Châlons-sur-Marne. Mis à la disposition du Prince le 4 Avril 1927, il fut nommé secrétaire en chef du Ministère d'État par ordonnance souveraine du 28 Avril de la même année. Nommé Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur le 2 Mai 1936, il occupa ces hautes fonctions pendant neuf ans. Lorsqu'il prit sa retraite, il devint Conseiller de Gouvernement honoraire le 1^{er} Avril 1944 et demeura au Conseil d'État où il avait été nommé le 6 Décembre 1939.

Dès qu'il a eu connaissance du décès du Conseiller Edmond Hanne, le Ministre d'État s'est rendu au domicile du défunt. S. Exc M. Henri Soum, qui était accompagné de M. Marcel Michel, Secrétaire Général du Ministère d'État, s'est incliné devant la dépouille mortelle de celui qui pendant dix-huit ans avait été un serviteur éclairé, loyal et dévoué du Prince Louis II et de la Famille Souveraine, et a offert les condoléances du Gouvernement Princier et ses condoléances personnelles à M^{me} Vve Edmond Hanne.

Peu après, les Conseillers de Gouvernement se sont acquittés du même devoir.

Les obsèques du Conseiller Edmond Hanne, qui était Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier d'Académie, Cavalier de la Couronne d'Italie, Officier de l'Ordre du Nicham

Ifrikar de Tunis, ont eu lieu le 12 Décembre à l'Eglise de Saint-Martin. Elles ont été empreintes d'une grande simplicité selon la volonté expresse du regretté défunt qui, dans un esprit de foi, de modestie et de charité, avait souhaité que le respect témoigné à sa mémoire se traduise par des œuvres de bienfaisance. Le Colonel Séverac, Premier Aide-de-Camp de S.A.S. le Prince Souverain, représentait Son Altesse Sérénissime qui avait offert une couronne. S. Exc. M. Henry Soum, Ministre d'Etat, le Président du Conseil National, les Conseillers de Gouvernement, le Maire et de nombreuses notabilités assistaient à la cérémonie funèbre. Le deuil était conduit par M^{me} Edmond Hanne et ses enfants. Un piquet de carabiniers rendait les honneurs.

Séjour à Monaco du Ministre français de l'Intérieur.

Le Ministre de l'Intérieur de la République Française et M^{me} Martineau-Déplat ont fait un court séjour en Principauté où ils ont été, au Palais du Gouvernement, les hôtes de S. Exc. le Ministre d'Etat et de M^{me} Henry Soum.

Couronnement de la Vierge de Miséricorde.

Le 6 décembre, dans la Chapelle de la Miséricorde, S. Exc. Mgr Gilles Barthe a béni les nouvelles fresques de la coupole et posé sur la tête de la Vierge de marbre sculptée au XVIII^{me} siècle par le Barnabite Stella, une couronne offerte par la générosité des fidèles monégasques.

Cette cérémonie, que daignait honorer de Sa présence S.A.S. la Princesse Antoinette, qui était accompagnée par la Comtesse de Baciocchi, s'est déroulée devant une assistance émue, au premier rang de laquelle on notait S. Exc. M. Charles Bellando de Castro, Président du Conseil de la Couronne, M. Paul Noghès, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, représentant le Gouvernement Princier; le Maire de Monaco et M^{me} Charles Palmaro; M^{me} Henry Soum et M^{lle} Soum, et, autour de M^{me} Branc-Gastaldi, prieure, et de M^{me} Charles Aurégia, MM. Lucien Bellando de Castro, et Etienne Crovetto, prieurs de l'archiconfrérie des Pénitents blancs, les membres du Conseil de fabrique et du Comité des Traditions monégasques.

Après le « Veni Creator », interprété par la Maîtrise qui, sous la direction de M. l'Abbé Henri Carol, rehaussa cette fête par des chants magnifiques, M. le Chanoine Saint-Chartier fit un intéressant historique de la chapelle et de l'archiconfrérie des Pénitents blancs, dont elle est le siège. Le Curé de la Cathédrale fit monter un tribut de dévouement et de gratitude vers la Famille Souveraine, annonça que S.A.S. le Prince Rainier III, suivant la tradition de Ses Augustes Ancêtres, venait d'accepter le titre de prieur d'honneur de l'archiconfrérie et rappela en terminant le souvenir de M^{lle} Marie Barral, qui, longtemps prieure des Pénitents, inscrivit dans son testament la libéralité qui a permis la restauration de la chapelle, dont la coupole commençait à être atteinte par les outrages du temps.

C'est le baron Charles de Gérigné, que des travaux antérieurs en d'importants sanctuaires désignait pour cette tâche délicate, qui, avec un grand talent, a peint, au-dessus d'un triptyque évoquant le dévouement des Pénitents envers les pestiférés, une ravissante Assomption de la Vierge qu'entourent des anges dont certains déploient l'écusson rouge et blanc des Princes, protecteurs séculaires de la Confrérie.

Après avoir lancé l'eau bénite vers le « ciel » où resplendit ce triomphe marial, S. Exc. Mgr Gilles Barthe bénit la couronne et, au chant de « chez nous soyez Reine », posa ce joyau, artistiquement ciselé par les soins de l'orfèvre Max Monège, sur le front de la Madone vénérée par des générations de Monégasques. Après l'Evangile, l'Evêque de Monaco se félicita que cette fête coïncide heureusement avec l'ouverture de l'Année Mariale et, dans une superbe envolée, pria la Vierge de Miséricorde de protéger la catholique Principauté.

L'office terminé, S. Exc. Mgr Barthe, le clergé et les Prieurs accompagnèrent jusqu'au seuil S.A.S. la Princesse Antoinette.

L'Evêque de Monaco et les notabilités présentes à la cérémonie devaient se retrouver bientôt à la Mairie où une cordiale réception leur était offerte par le Maire et M^{me} Charles Palmaro.

Le baron de Gérigné et M. Max Monège reçurent alors d'unanimes félicitations. Puis M. Charles Palmaro, au cours d'une brillante allocution, apporta un tribut de reconnaissance à la mémoire de l'illustre fondateur de la Chapelle de la Miséricorde, le Prince Honoré II, rappela la part prise de tout temps par la Municipalité dans la défense du patrimoine artistique de Monaco et exprima au nouvel Evêque les sentiments du peuple monégasque. Au cours d'une délicate allocution, S. Exc. Mgr Barthe suggéra les raisons de son attachement déjà profond pour les êtres et les choses de la Principauté.

Salle Garnier Concert Locatelli.

Le 6 décembre, le maître Albert Locatelli a dirigé un concert d'une haute portée spirituelle qui commença par l'ouverture de « Léonore » et par la « Symphonie en ré mineur » de César Franck.

La création d'une « Élégie » pour chœurs et orchestre, issue de l'émouvante Marche funèbre composée par M. Henri Crovetto lors des obsèques du Prince Louis II, succédait à ces compositions célèbres. Cette œuvre traduit avec un généreux lyrisme les sentiments de l'auteur, ceux d'un peuple entier envers la Dynastie des Grimaldi. Les nuances de cette frémissante draperie sonore que colorent tour à tour le regret et l'espérance, le respect et la gratitude, furent parfaitement mises en valeur par le chef et les interprètes. Et de chaleureux applaudissements saluèrent l'idée qui avait inspiré cette élégie et le talent qui l'avait développée.

Les originales et puissantes fanfares liturgiques d'Henri Tomasi précédaient l'admirable Messe en ré composée par le même auteur sur les liturgies intimes de Paul Verlaine. La beauté formelle de ces sept pièces, l'authentique ferveur qui les anime font de cette Messe en français — dont le Credo fut remarquablement chanté par M. Michel Carey — une des œuvres capitales de l'auteur qui s'affirma comme l'un des maîtres les plus représentatifs et les plus profondément méditerranéens de notre époque.

On ne saurait trop louer le maître Albert Locatelli pour l'excellente interprétation de ces pages visitées par le souffle de l'Esprit.

Déjeuner du Corps Consulaire.

Le 1^{er} décembre, le Corps consulaire a eu comme invité d'honneur à son déjeuner, S. Exc. M. Henry Soum, Ministre d'Etat, qui fut accueilli par S. Exc. le baron Jean de Beausse, ministre plénipotentiaire chargé du Consulat général de France, doyen du Corps consulaire, qui était entouré du marquis Valdetar della Rochetta, consul d'Italie, de M^r Quincy F. Roberts, consul général des Etats-Unis, M. Michel Steward, consul de Grande-Bretagne, M. Gabriel Ollivier, consul général de Grèce, secrétaire permanent du Corps consulaire, M. G. Pastor, consul général du Liban, M. Marcel Pagnol, consul du Portugal, M. Buckingham, vice-consul de Grande-Bretagne, M. Birchler, consul de Suisse, M. de Kuyper, consul de Hollande, M. Michel Fontana, consul de Suède, M. Jean Simonet, vice-consul de France, M. Victor Raybaudi, vice-consul d'Espagne, M. Joseph Fissore, consul de Norvège, M. Powilewicz, consul de Finlande et M. Robert Densmore, consul de Salvador.

A l'allocution du baron Jean de Beausse, qui souhaite la bienvenue au Ministre d'Etat et eut un mot courtois à l'égard de chacun, S. Exc. M. Henry Soum répondit par un éloquent discours qui se termina par un toast porté aux nations représentées et à S.A.S. le Prince Souverain.

Le Consul général des Etats-Unis, qui sera atteint par la limite d'âge à la fin de cette année, remercia ses collègues des marques d'affection qui lui avaient été prodiguées.

Visites au nouveau Ministre d'État.

Dans les jours qui ont suivi son installation à l'Hôtel du Gouvernement, S. Exc. M. Henry Soum, Ministre d'État, a reçu dans son cabinet la visite de S. Exc. Mgr Gilles Barthe, Evêque du diocèse, de S. Exc. M. Charles Bellando de Castro, président du Conseil de la Couronne, de M. Yves Loncles de Forville, directeur des Services Judiciaires, président du Conseil d'État, de M. Charles Palmaro, Maire de Monaco, de M. César Solamito, président du Conseil Economique, de M. A. Kreichgauer, Chef du Secrétariat de S.A.S. le Prince Souverain, de M. J. de Bonavita, premier Président de la Cour d'Appel, du commandant Rouch, directeur du Musée Océanographique, des Amiraux Nares et Nichols, du capitaine de vaisseau Viglieri, membre du comité de direction, et du capitaine de vaisseau Bencker, secrétaire général du Bureau Hydrographique International, de M. Antoine Lussier, directeur des Services Fiscaux, et de M. Delavence, directeur de la Sûreté Publique.

Entre-temps, S. Exc. M. Henry Soum a rendu visite à S. Exc. le baron Jean de Beausse, ministre plénipotentiaire chargé du Consulat général de France.

Centenaire d'Ozanam.

Le centenaire d'Ozanam a été célébré avec l'éclat qui convenait dans un pays où, sous l'impulsion d'hommes de cœur, les conférences de Saint Vincent de Paul se sont développées avec une magnifique générosité.

Un éloquent triduum prêché en l'église de Saint-Charles par S. Exc. Mgr Gilles Barthe, précéda la journée solennelle du 29 novembre, dont il faut féliciter les confrères et leur président national, M. Paul Cioco.

S.A.S. la Princesse Antoinette honora de Sa présence la Grand'Messe célébrée à la Cathédrale devant les notabilités de Monaco auxquels s'étaient joints les présidents des Conférences de Saint Vincent de Paul des villes voisines.

L'éloge d'Ozanam, dont le procès de canonisation doit être incessamment repris, fut prononcé par l'Evêque de Monaco qui présida les agapes fraternelles au cours desquelles M^e Robert Boisson apporta l'hommage du Conseil National et forma des vœux pour les bienfaiteurs des conférences, bienfaiteurs au premier rang desquels doit être salué S.A.S. le Prince Souverain.

Programme de la Société de Conférences.

La Société de Conférences, placée sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Souverain et présidée par S.A.S. le Prince Pierre, publie son programme de la saison 1953-1954, le trentième, puisqu'elle fut fondée en 1923 et que nous lui devons depuis lors, dispensées par des maîtres de la pensée, de la littérature, de la science et de l'art contemporains, des heures inoubliables.

C'est à l'Opéra de Monte-Carlo qu'auront lieu la conférence de M. André Maurois, de l'Académie française, membre du Conseil littéraire de la Principauté, et les conférences-concert données le 20 février par M. Bernard Gavoty et le 18 mars par M. Giulio Gonfalonieri.

Le cycle des grandes conférences se déroulera à 18 heures au Théâtre des Beaux-Arts.

11 Décembre 1953 :

« Paul Cézanne, peintre méditerranéen », par M. Henri Bourgoïn, Inspecteur Général de l'Instruction Publique.

18 Décembre 1953 :

« Léon-Paul Fargue », par M. Abraham, Directeur des Relations Culturelles au Ministère français de l'Éducation Nationale.

15 Janvier 1954 :

« De Jean-Paul Sartre à Georges Bernanos, Dieu et le diable dans le Théâtre contemporain », par le Révérend Père Carré.

22 Janvier 1954 :

« Le problème de l'Extrême-Orient et du Pacifique », par le Général Henry Cassoville.

20 Janvier 1954 :

« Bérénice », par la Comtesse de Menou.

12 Février 1954 :

« Un rival de Napoléon, Alexandre I^{er} », par M. Constantin de Grunwald.

26 février 1954 :

« Musique à la Cour (17^{mo} et 18^{mo} siècles) », par M^{me} Marguerite Roesgen-Champion, Claveciniste.

19 mars 1954 :

« La Vagabonde Emervellée, Catherine Mansfield et la Côte-d'Azur », par M.J.L. Françoisprimo, Délégué Général du Mémorial Catherine Mansfield, Lauréat de l'Académie Française.

25 Mars 1954 :

« L'actualité d'Aristophane », par M. Léon Bancal, Directeur du « Provençal », Président honoraire de la Presse Française.

Les Débats Publics, réservés aux jeunes n'ayant, à part le baccalauréat, aucun titre universitaire, auront lieu à 17 heures au Théâtre des Variétés.

7 Janvier 1954 :

L'Art doit-il s'adresser à une élite de connaisseurs ou à la masse du public?

21 Janvier 1954 :

Le suicide demande-t-il plus de courage ou de lâcheté?

4 Février 1954 :

La Musique n'est-elle qu'un assemblage de sons conçus pour le plaisir de l'oreille ou doit-elle exprimer l'univers des sentiments?

18 Février 1954 :

Changer souvent d'idées au cours d'une vie, est-ce signe de faiblesse ou de force d'esprit?

11 Mars 1954 :

Peut-on profiter de l'expérience d'autrui?

C'est au Théâtre des Variétés que se déroulera, à 17 heures, le Cycle Connaissance des Pays qui présentera, cette saison, un nouvel attrait puisque les spectateurs seront appelés à manifester leurs préférences.

France (14 Janvier).

Pays-Bas (28 Janvier).

Norvège (11 Février).

Finlande (25 Février).

Allemagne (4 Mars).
Congo Belge (18 Mars).
Australie (8 Avril).

Voici enfin le programme des Conférences pour tout le monde qui auront lieu au Théâtre des Variétés à 21 heures.

9 Décembre 1953 :

Evocation de souvenirs à l'occasion du 25^{me} anniversaire de la disparition d'Amundsen et de ses camarades dans leur généreuse tentative pour secourir les naufragés du dirigeable «Itali», par le Commandant A. Viglieri, Directeur du Bureau Hydrographique International de Monaco.

16 Décembre 1953 :

«La vie et la légende de l'illustre Chanoine Copernic, astronome Polonais», par M. Paul Cazin, Chargé de Conférences à la Faculté de Lettres d'Aix.

6 Janvier 1954 :

Commentaires de Musique, par le Maître Marc-César Scotto, Directeur de l'École Supérieure de Musique de Monaco, avec le concours de M^{me} Fernande Laurent-Biancheri, pianiste, et M. Marcel Gonzalès, violoniste.
Sonate N° 2, en ré majeur (Haydn).
Sonate N° 1, op. 105, en la mineur (Schumann).
Sonate op. 12, en ré majeur (Lalo).

20 Janvier 1954 :

« Histoire de la force des eaux depuis l'antiquité jusqu'aux grands équipements modernes de houille blanche », par M. V. Sylvestre, Ingénieur-Conseil, Lauréat de la Houille Blanche, Membre des Sociétés Savantes de Savoie et du Dauphiné. Médaille d'or à l'Exposition Internationale de la Houille Blanche et du Tourisme de Grenoble 1925.

21 Janvier 1954 :

Conférence-Audition, par M. Laurent Savelli, de la Société des Poètes Français, avec le concours des jeunes pianistes : M^{lles} E. Aurégia, M. Aurégia, L. Binucci et H. Agnelly, élèves de M^{lle} Claire Boldrini, Professeur de piano à l'Institution des Dames de Saint-Maur.

27 Janvier 1954 :

« La Musique Américaine de notre temps », par Madame W.L. Landowski, Membre de la Société des Gens de Lettres.

3 Février 1954 :

« L'évolution du sport sous-marin », par M. Louis Lehoux, du Club de la Mer d'Antibes.

10 Février 1954 :

« Pèlerinage sentimental à travers Paris », par M. Charles Oulmont, Docteur ès-Lettres en Sorbonne, Grand Prix de l'Académie Française, Président de la Critique Étrangère en France. Critique dramatique à la Radiodiffusion Française.

17 Février 1954 :

Commentaires de Musique, par le Maître Marc-César Scotto, Directeur de l'École Supérieure de Musique de Monaco avec le concours de M^{me} Fernande Laurent-Biancheri, pianiste, et M. Marcel Gonzalès, violoniste.

Sonate N° 1, en la mineur (Mozart).
Sonate op. 13 (Grieg).
Sonate en sol (Lékeu).

24 Février 1954 :

« La Grèce moderne vue par un archéologue », par M. F. Lallemand, Archéologue de la Calypso.

10 Mars 1954 :

« La Philosophie du Sport », par M. Paul Gignoux, Commissaire adjoint aux Sports de la Principauté.

17 Mars 1954 :

Commentaires de Musique par le Maître Marc-César Scotto, Directeur de l'École Supérieure de Musique de Monaco, avec le concours de M^{me} Fernande Laurent-Biancheri, pianiste, MM. Marcel Gonzalès, violoniste, Augustin Amic, violoniste, Octave Grisard, altiste et Félix Foucard, violoncelliste.
18^{me} Quatuor, en ré majeur (Mozart).
Quatuor (Dédié à S.A.S. le Prince Rainier III), (M.-C. Scotto).
Quintette op. 44, en mi bémol majeur (Schumann).

24 Mars 1954 :

« L'Histoire et ses leçons », par M. Jean-Albert Sorel, Avocat à la Cour de Paris. Homme de Lettres, Président de la Société des Études Historiques.

8 Avril 1954 :

Conférence-Audition par M. Laurent Savelli, de la Société des Poètes Français, avec le concours des jeunes pianistes : M^{lles} Grinda, Calori, Binucci, Aurégia et M. H. Agnelly, élèves de M^{lle} Claire Boldrini, professeur de piano à l'Institution des Dames de Saint-Maur.

Par ce programme complet, dont la richesse et la variété sont faites pour satisfaire à la fois l'élite la plus raffinée, la jeunesse avide d'information et les « honnêtes gens » désireux de se cultiver, on voit que la Société de Conférences continue à répondre aux généreuses directives que lui imprima dès ses débuts l'initiative Princièrre.

Suzanne MALARD.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers opposants du sieur Walter CALWARY sont invités à se réunir au Palais de Justice, à Monaco-Ville, le mardi 15 décembre 1953, à 11 heures trente, pour se régler amiablement sur la somme de cent soixante-trois mille francs faisant l'objet de la répartition et représentant le prix d'adjudication

du fonds de commerce « Établissements Electronica » exploité 11, rue Princesse Antoinette, saisi à l'encontre du sieur Calwary.

Monaco, le 30 novembre 1953.

Le Greffier en Chef,
PERRIN-JANNÈS.

Étude de M^e LOUIS AUREGLIA

Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

LOCATION-GÉRANCE DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par M^e Aureglia, notaire à Monaco, le 20 avril 1953, M. Robert ROGIALLI, commerçant demeurant à Monte-Carlo, 2, rue des Roses, a donné à titre de location-gérance pour une durée de trois années, à compter du premier juin mil neuf cent cinquante-trois, à M. Emile Albert Louis TESTA, employé d'administration et Madame Pierrette Marcelle Joséphine SOTTIMANO, sans profession, son épouse demeurant ensemble à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), 16, rue des Géraniums, l'exploitation d'un fonds de commerce dénommé « Bar BASTIAN », situé à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), 2, rue des Roses, comprenant : un bar-restaurant et vente de vins en gros avec, à titre précaire et révocable, la vente des glaces et sorbets pendant la saison d'été, ensemble tous éléments corporels et incorporels dépendant dudit fonds de commerce. Il a été versé par les preneurs-gérants la somme de quatre cent mille francs, comme cautionnement.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monaco, en l'Étude de Maître Aureglia, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 14 décembre 1953.

Signé : L. AUREGLIA.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO

Docteur en Droit, Notaire

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire à Monaco, le 4 septembre 1953, Monsieur Honoré Jean THIBON, ingénieur, demeurant à Aix-en-Provence,

Cours Mirabeau n° 19, et Monsieur Charles Louis THIBON, Docteur en Médecine, demeurant à Marseille, 286, rue Saint Pierre, ont vendu à Monsieur Jules KLEIN, bijoutier, demeurant à Monaco, 2, rue des Violettes, un fonds de commerce d'horlogerie-bijouterie, sis à Monte-Carlo, 9, rue des Roses.

Oppositions s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 14 décembre 1953.

Signé : A. SETTIMO.

Étude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando-de-Castro - MONACO

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu le 20 juillet 1953 par le notaire soussigné, M. Pierre ALLAVENA, serrurier, demeurant 16, rue des Martyrs, à Beausoleil et M. Victor ALLAVENA, serrurier, demeurant 16, rue des Lucioles, à Beausoleil, ont acquis de M. Auguste-Bernard LANTERI, peintre-décorateur, demeurant 8, rue Basse, à Monaco-Ville, un fonds de commerce de serrurerie et réparations mécaniques, exploité 26, rue des Remparts, à Monaco-Ville.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 14 décembre 1953.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M^e LOUIS AUREGLIA

Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

Manufacture de Tabacs de Monaco

en abrégé : M. T. M.

Société anonyme monégasque au capital de 5.000.000 de francs

Siège social : 23, boulevard Albert 1^{er}

Le 14 décembre 1953, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 sur les sociétés anonymes, les expéditions des actes suivants :

1^o Statuts de la Société anonyme monégasque dite « MANUFACTURE DE TABACS DE MONACO », établis suivant acte reçu en brevet par M^e Aureglia, notaire à Monaco, le 13 octobre 1953, et déposés après approbation du Gouvernement aux minutes du même notaire par acte du 27 novembre 1953 ;

2^o Déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le fondateur suivant acte reçu par M^e Aureglia, notaire à Monaco, le 3 décembre 1953, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs dûment certifiée par le fondateur ;

3^o Délibération de l'Assemblée générale constitutive des actionnaires de ladite Société, tenue à Monaco le 4 décembre 1953, et dont le procès-verbal a été déposé par acte du même jour au rang des minutes dudit M^e Aureglia.

Monaco, le 14 décembre 1953.

Signé : L. AUREGLIA.

“ MONACO - PUBLICITÉ ”

communiqué :

« Le tirage qui a eu lieu le 3 Décembre 1953 dans « les Salons du Casino de Monte-Carlo a désigné « comme gagnants de la série dite « Démonstrateurs S » TORNADO-FRANCE les numéros suivants :

« 07440 — 05835 — 04964 ».

« Le tirage qui a eu lieu le 8 Décembre 1953 dans « les Salons du Casino de Monte-Carlo a désigné « comme gagnants de la série éditée par la revue « française RÉALITÉS les numéros suivants :

« A 08223

« B 06901

« C 44845

« D 79388

« E 62783

« F 60069 ».

MONACO - SPORTS

Siège social : rue des Orchidées, 4 - MONTE-CARLO.

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société anonyme Monaco-Sports sont convoqués en Assemblée générale ordinaire au siège social, le Mardi 5 Janvier 1954 à 11 h. avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration sur le 2^{me} exercice social.
2. Rapport des commissaires sur les comptes du dit exercice.
3. Lecture du Bilan et du compte de Profits et Pertes établi au 30 juin 1953. Approbation de ces comptes s'il y a lieu et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion.
4. Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'art. 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895.
5. Acceptation d'une démission d'administrateur et ratification d'une nomination en remplacement.
6. Désignation des commissaires pour les trois prochains exercices.

Monaco, le 14 décembre 1953.

Étude de M^e PIERRE GIOFFREDY

Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco

Suivant exploit de Maître J.J. Marquet, huissier, en date à Monaco du 2 décembre 1953, et à la suite d'une Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du 22 octobre 1953, enregistrée, la dame Rosa-Elise STREBEL, épouse de M. Emile GRAF, demeurant à Monaco, 24, boulevard de Belgique,

a fait donner assignation à son mari, le sieur Emile GRAF, demeurant à Monaco, 24, Boulevard de Belgique,

aux fins d'entendre prononcer la séparation de biens d'entre eux avec toutes ses conséquences légales.

Pour extrait publié conformément aux articles 820 et 821 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le 4 décembre 1953.

Signé : P. GIOFFREDY.

“ Société Immobilière du Park-Palace ”

DE MONTE-CARLO

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société est convoquée au siège social le 9 Janvier 1954 à 11 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes et répartition du bénéfice.

3. Nomination d'un administrateur, en remplacement d'un administrateur sortant et rééligible.
4. Nomination d'un commissaire aux comptes et d'un commissaire suppléant.
5. Autorisation à donner aux administrateurs, membres du Conseil d'administration d'autres sociétés, de traiter directement ou indirectement des affaires de la société.
6. Questions diverses.

Pour être admis à l'assemblée, il faut être propriétaire de cent actions.

Le Conseil d'Administration.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en Droit, Notaire
26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ

“Procédés et Mécanique d'Impressions de Monaco”

Société anonyme monégasque au capital de 5.000.000 de francs
Siège social : quai de Commerce - MONACO

Le 14 décembre 1953 il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 décembre 1907 sur les sociétés anonymes.

Les expéditions des actes suivants :

1^o des statuts de la Société anonyme monégasque dite « PROCÉDÉS ET MÉCANIQUE D'IMPRESSIONS DE MONACO » établis par acte reçu en brevet le 19 mai 1953 et déposés après approbation aux minutes dudit notaire par acte du 11 septembre 1953.

2^o de la déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le fondateur suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 3 décembre 1953, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs dûment certifiée par le fondateur.

3^o de la délibération de l'Assemblée générale constitutive des actionnaires de ladite société, tenue à Monaco le 3 décembre 1953 et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes dudit notaire par acte du même jour.

Ladite assemblée ayant en outre fixé le siège social à Monaco, quai de Commerce.

Monaco, le 14 décembre 1953.

Signé : A. SETTIMO.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 21 février 1951. Dix obligations hypothécaires de cinq cents francs, de la Société anonyme de l'Hôtel Windsor et de ses Annexes, en date du 8 janvier 1929, portant les numéros 7.301 à 7.310, toutes avec coupon à échéance du 30 mai 1944.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1951. Dix actions entières de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco portant les numéros : 11.643 - 14.983 - 17.638 - 22.851 - 44.702 - 45.306 - 49.646 - 52.782 - 61.339 - 63.929.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Du 13 octobre 1952. Dix actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros : 11.643 - 14.983 - 17.638 - 22.851 - 44.702 - 45.306 - 52.782 - 61.339 - 63.929.

Le Gérant : Pierre SOSSO.

AU GRAND ECHANSON

GRANDS VINS - CHAMPAGNES

:- LIQUEURS :-

Sélectionnés par M. F. ROGER, ex-Chef Sommelier
des Grands Restaurants Parisiens
et de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo

Gros : 7, Rue de la Colle, - MONACO - Tél. 016-62

Détail : 32, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO - Tél. 031-19

Expéditions — Livraison à domicile — English Spoken

La Collection 1952

DU

JOURNAL DE MONACO

présentée sous belle reliure, titre or

est en vente à

L'IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO

au Prix de **3.500** francs